

Séance du 23 juillet 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 17 juillet 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, M. Labayle, Mmes Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Castel, MM. Lacassagne, Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Doucet-Joyé, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Gouffrant à Mme Durruty, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Demont à M. Causse, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Thicoipé à M. Soudre, Mme Loupien Suares à M. Etcheto.

EXCUSEE : Mme Pibouleau-Blain.

ABSENTS : MM. Arandia, Ugalde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE DES HAUTS DE BAYONNE - Renouvellement pour l'année 2012 du cofinancement du poste de chargé de mission clauses d'insertion dans les marchés publics à la Maison de l'Emploi.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne, un plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) a été signé le 19 mars 2009 par l'ANRU, la Ville de Bayonne, Habitat Sud Atlantic, le GIP-Maison de l'Emploi, l'Agglomération Côte Basque- Adour et le CCAS de Bayonne. Cette charte impose au porteur de projet et aux différents maîtres d'ouvrage engagés dans le PRU, un objectif minimum d'insertion réservé aux habitants de la zone urbaine sensible (ZUS) égal à 5% du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux financés par l'Agence, soit 55 000 heures.

Le poste de « chargé de mission clauses d'insertion dans les marchés publics » permet d'apporter un appui spécifique aux maîtres d'ouvrage, de repérer le public à insérer et de coordonner le partenariat avec les entreprises. Forte des partenariats engagés avec les maîtres d'ouvrage du projet ANRU et les acteurs de l'insertion, la dynamique impulsée sur le quartier en matière d'insertion s'est étendue à d'autres chantiers d'Habitat Sud Atlantic, des collectivités locales et d'autres opérateurs.

L'implication des maîtres d'ouvrage signataires de la convention ANRU, et des entreprises engagées sur les chantiers des Hauts de Bayonne, avec l'appui du GIP Maison de l'Emploi et plus particulièrement du chargé de mission insertion a permis les résultats suivants :

- l'inscription de 81 871 heures d'insertion dans les marchés conclus entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises impliquées sur le PRU, dont plus de 15 000 heures réalisées sur les chantiers Ville.
- 101 bénéficiaires du dispositif insertion ANRU jusqu'ici, représentant 158 contrats de travail en insertion (chiffres GIP MDE, 31 mai 2012).

Afin de poursuivre ce travail et répondre aux attentes de l'ANRU et des habitants du quartier, il est souhaitable que soit renouvelé pour un an le poste de chargé de mission insertion à la Maison de l'Emploi. Ce poste, dont le coût brut annuel chargé est estimé à 69 446,67 €, est appelé à être cofinancé pendant un an, par le GIP-Maison de l'Emploi (51,04 %), par le Conseil régional d'Aquitaine (7,20 %), par le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques (14,40 %) et par Habitat Sud Atlantic, office public de l'habitat de Bayonne (13,68 %).

Les 13,68 % restants (9 500 €, contre 9 360,90 € en 2011), pourraient être apportés par la Ville de Bayonne sur le reliquat de la ligne « conduite de projet » du PRU.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler le cofinancement pour l'année 2012, du poste de « chargé de mission clauses d'insertion dans les marchés publics » à la Maison de l'Emploi selon les termes précités et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.